

NOTE AU CONSEIL DE L'UNIL

Concerne : Réponse au postulat « Des cours sécurité plus systématiques pour les personnes travaillant dans les laboratoires »

Date : 19.04.2018

Auteur : Delphine Douçot / Pascal Baehler / BFr

1. Contexte_

En charge de la sécurité à l'UNIL, le service UniSEP travaille à mettre en œuvre les objectifs de formation suivants :

Chaque employé·e travaillant dans un laboratoire doit être formé·e :

- Dans le premier mois de son activité, par un cours introductif sur la sécurité dans les laboratoires dispensé par UniSEP
- Dans les 3 mois suivant son arrivée, par un cours plus spécifique (feu, dangers biologiques, radio-protection, ...) également dispensé par UniSEP ;
- Dans l'année suivant son arrivée, par un cours spécialement destiné à l'activité dans le laboratoire dispensé par le correspondant de sécurité (COSEC) auquel cette personne est rattachée.

Chaque étudiant·e en biologie et en géosciences (Ba et Ma) est soumis à un cours de sécurité dans les laboratoires dispensé par UniSEP :

- 1^{ère} année Ba biologie : 1h
- 3^{ème} année Ba biologie : 3h
- 1^{ère} année Ma biologie : 2h
- 1^{ère} année Ba géosciences : 1.5h

Tous les cours donnés dans le cadre de cette formation sont gratuits et partiellement, surtout les cours de base, donnés en anglais. Seuls des cours organisés en réponse à un besoin spécifique et qui demanderaient un intervenant externe peuvent être payants et à ce moment à la charge de l'unité ou du département.

En 2017, 396 personnes ont suivi le cours d'introduction au travail dans les laboratoires (310 étudiant·e·s et 86 collaborateur·trice·s).

Dans la réalisation de ses objectifs, UniSEP fait face à certains obstacles concernant :

La systématisation et la centralisation de la formation :

UniSEP centralise toutes les formations de sécurité dans les laboratoires données à l'UNIL. Cependant, l'UNIL ne dispose à l'heure actuelle pas d'un outil automatique ou d'un processus pour identifier les nouveaux usager·ère·s des laboratoires. La seule solution pour les identifier consiste dès lors à s'informer auprès des unités, des départements ou des COSEC responsables.

Pour l'instant, les deux premiers types de formation mentionnés ci-dessus sont donnés systématiquement aux nouveaux collaborateur·trice·s de la faculté FGSE et du Département de micro-biologie fondamentale de la FBM (DMF), avec qui UniSEP a réussi à stabiliser un processus. Les autres employé·e·s travaillant dans les labos rejoignent les cours existants une fois qu'ils s'annoncent à UniSEP, parfois bien après leur engagement. Pour pallier ce problème, UniSEP cherche à identifier également les personnes à former par d'autres biais (apprentis, COSEC) et les convoque à des formations, mais ce système est évidemment perfectible.

UniSEP est en train d'étudier avec le SRH comment les collaborateurs·trices travaillant dans les laboratoires pourraient être identifié·e·s sans ajouter des processus lourds et complexes qui ne seraient respectés que par les unités qui sont déjà irréprochables en matière de sécurité. Il s'agira ensuite de voir comment mettre en place des processus afin de s'assurer de leur formation.

Caractère obligatoire de ces cours :

Actuellement, l'accès aux laboratoires présentant de hauts risques - comme ceux où des manipulations de substances radioactives ont lieu - est limité aux personnes qui ont suivi les formations. Techniquement, cela signifie que seules les Campus Cards des personnes formées permettent d'ouvrir ces laboratoires.

Les laboratoires présentant moins de risques ne sont pas protégés par un contrôle d'accès, il est donc très difficile d'y appliquer ce genre de mesure de manière fiable.

Cours plus spécifiques donnés par les COSEC :

Les demandes des postulants rejoignent la volonté d'UniSEP d'impliquer les COSEC dans les formations plus spécifiques aux collaborateurs·trices (troisième type de formation susmentionné). Cependant, peu d'entre eux possèdent dans leur cahier des charges du temps dédié aux formations. Certains parviennent à aménager leurs tâches pour organiser ces cours, mais certains autres se retrouvent en porte à faux par rapport à leur supérieur hiérarchique. Des mesures doivent être prises pour faciliter la tâche des COSEC.

2. Mesures prévues dans les mois prochains _

La Direction et le service UniSEP prévoient les mesures suivantes dans les prochains mois :

Cours en anglais :

Jusqu'à maintenant seuls certains cours d'introduction générale à la sécurité dans les laboratoires sont donnés en anglais. UniSEP tente de recruter parmi les COSEC ou autre personnel scientifique des personnes pouvant donner ces enseignements en anglais. C'est un système qui a l'avantage d'augmenter le nombre de participant·e·s, le cours étant donné par une personne de l'institut/département.

Processus d'auto-évaluation de la sécurité

A la FGSE, un processus d'auto-évaluation a été mis en place afin d'améliorer la sécurité des laboratoires et afin de disposer d'un suivi des activités dans les laboratoires. Ce système est bien appliqué et a permis d'adapter les interventions d'UniSEP et les formations offertes. De manière générale, il a amélioré le dialogue entre la faculté et UniSEP. C'est grâce à cette démarche que la FGSE a nettement augmenté le taux de formation de ses usager·ère·s des laboratoires.

Le dispositif mis en place à la FGSE sera peu à peu diffusé dans toutes les unités disposant de laboratoires.

Commission de sécurité

La Direction 0.10 sur la sécurité à l'UNIL prévoit actuellement que la réunion Direction-Doyens (DiDo) fonctionne commission de sécurité de l'Université. Or, les problématiques de sécurité deviennent de plus en plus lourdes et complexes.

La Direction et UniSEP travaillent actuellement à la constitution d'une commission spécifiquement dédiée à la sécurité à l'UNIL. Elle serait placée sous la responsabilité d'un membre de la Direction. Elle serait gérée et animée par UniSEP et aurait pour tâches :

- de récolter les préoccupations au sein des instituts/départements
- d'uniformiser les processus entre les facultés
- d'échanger sur les bonnes pratiques

- de soulever des questions complexes (comme celle de l'évaluation des formations) et établir des groupes de travail interfacultaires pour proposer des pistes de solution.
- de transmettre les recommandations à leur hiérarchie pour leur application.

Mise à jour de la Directive sur la sécurité à l'UNIL :

Pour mettre en place cette nouvelle commission, une refonte de la Directive 0.10 de la Direction sur l'organisation de la sécurité à l'UNIL sera nécessaire.

Mise en œuvre :

La mise en œuvre de ces mesures devrait intervenir dès la rentrée académique de l'automne 2018.